



La Roche-sur-Yon, le 26 février 2020

## MOTIVATION DE L'AVIS DU CSE

### dans le cadre de la fermeture du site de La Roche-sur-Yon

Après lecture et étude des documents reçus de la direction (Livre 1 et Livre 2), du rapport de Secafi (expert-comptable du CSEC), des publications des résultats annuels 2019 de Michelin et à la suite des débats lors des différentes réunions, le Comité Social et Economique de La Roche-sur-Yon affirme que **le plan de licenciement annoncé par Michelin n'a pas de justification économique.**

La restructuration engagée par Michelin n'a pour seul objectif que d'améliorer encore plus les profits. Ceci dans un contexte où Michelin vient de publier des résultats historiquement bons pour l'année 2019, avec un ROS (Résultat Opérationnel des Secteurs) à plus de 3 Milliards d'euros (en hausse de + 6,5 % par rapport à 2018), le maintien à un niveau élevé de la marge opérationnelle à 12,5 %, un cash-flow libre structurel de plus de 1 615 Millions d'euros (en hausse de + 26,8 %) et un résultat net de 1 730 Millions d'euros (en croissance de + 4,2 %) malgré des provisions de 249 Millions d'euros pour les restructurations de Bamberg et de La Roche-sur-Yon.

La direction de Michelin ne démontre en aucune façon que sa compétitivité serait menacée dans le Secteur Poids lourd, tant au niveau mondial, européen que français.

En outre, aucune donnée n'est fournie sur le marché du pneu Poids lourd en France alors même qu'il s'agit du périmètre d'appréciation défini depuis les ordonnances de septembre 2017.

Mieux, les résultats publiés pour 2019 montrent que Michelin a enregistré d'excellents résultats sur le secteur du Poids lourd mondial : ventes en augmentation de +1 % à 6 448 Millions d'euros et un résultat opérationnel à 597 Millions d'euros conduisant à une stabilité de la marge opérationnelle à 9,3 %.

Le fait qu'une entreprise cherche à être plus performante ne justifie pas à lui seul une réorganisation se traduisant par des licenciements économiques. **La survie de l'entreprise doit être en cause.**

La réorganisation, si elle n'est pas justifiée par des difficultés économiques ou par des mutations technologiques, doit être **indispensable** à la sauvegarde de la compétitivité ou du secteur d'activité du groupe auquel elle appartient.

Dans le cas présent, c'est dans le seul but d'assurer une « progression continue de la rentabilité du secteur du Transport routier (présentation Michelin aux analystes financiers du 25 juillet 2019) » que Michelin continue de restructurer l'empreinte industrielle européenne des pneumatiques Poids Lourd (annonces des fermetures de Poitiers en 2005, Joué-lès-Tours en 2013, Ballymena, Orianenburg et l'atelier Rechapage d'Alessandria en 2015 puis l'atelier Rechapage de La Combaude en 2016), et projette désormais la fermeture de son dernier site de production de pneus neufs en France.

Cette recherche d'économies devrait selon Michelin améliorer d'environ 6,8 Millions d'euros par an ses coûts de revient sur ses ventes de pneumatiques Poids lourd neufs en France. Ce qui représente à peine 1,1 % du résultat opérationnel 2019 du secteur Poids lourd.

Enfin, le Comité Social et Economique rappelle que cette décision constitue une violation flagrante des accords conclus avec les organisations syndicales.

Pour toutes ces raisons, le Comité Social et Economique de l'établissement de La Roche-sur-Yon ne peut que donner un avis négatif au projet de fermeture (livre 2) et au projet de licenciement économique (livre 1).